

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLE-AU-MONTOIS
Place de l'Echanson (54620)
Séance du 31 mars 2023 à 20h00

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DEMUTH, Maire de la Commune.
La convocation adressée le 27 mars 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1)	Désignation du secrétaire de Séance
2)	Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2023
3)	Approbation du compte de gestion 2022 (Commune et service des eaux)
4)	Approbation du compte administratif 2022 (Commune et service des eaux)
5)	Affectation du résultat 2022 (Commune et service des eaux)
6)	Vote du budget primitif 2023 (Commune et service des eaux)
7)	Attribution des subventions 2023
8)	SIEP
9)	Vote du principe d'aliénation d'un terrain
10)	Autorisation au Maire de réaliser la vente d'un terrain
11)	Location chalet : Tarif de location pour une journée
12)	Admission de la commune de BERNECOURT au SDAA 54
13)	Remboursement divers
14)	Demande de subvention extension salle polyvalente

L'an deux mille vingt-trois, le 31 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présence de Monsieur Jean-Pierre DEMUTH, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Pierre DEMUTH, Brigitte KAELBEL, Florence VIOLA, François COURTOY, Alexandre REMY, Thomas VIELLE, Françoise HEMERY, Amélie ANTOINE

Étaient absents : Florian FARESIN, Didier BIGOT, Armelle LAURENT

Soit :

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de Présents :	8
Le quorum est atteint	
Qui ont pris part à la délibération :	8

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la Mairie et transmis au contrôle de légalité.

Désignation du Secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal désigne Monsieur COURTOY François pour exercer la fonction de Secrétaire de Séance.

6/2023 Vote des taux d'impositions des taxes directes locales 2023 (Pour : 8 Contre : 0)

Le Conseil Municipal fixe les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023 à savoir :

- Taxe Foncière bâti : 23.05%

Taux communal TFPB + taux départemental TFPB = taux de référence TFPB

5.81% + 17.24% = 23.05%

- Taxe Foncière non bâti : 13.60 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 16%

7/2023 Approbation du compte de gestion de la commune 2022 (Pour : 8 Contre : 0)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion présenté par Monsieur Fabrice ARNET et Monsieur Daniel BLUM, trésoriers de la Commune de VILLE-AU-MONTOIS pour l'exercice 2022.

8/2023 Approbation du compte de gestion du service des eaux 2022 (Pour : 8 Contre : 0)

Le conseil municipal approuve le compte de gestion présenté par Monsieur Fabrice ARNET et Monsieur Daniel BLUM, trésoriers du service des eaux de VILLE-AU-MONTOIS pour l'exercice 2022.

9/2023 Approbation du compte administratif de la commune 2022 (Pour : 7 Contre : 0)

Monsieur Jean-Pierre DEMUTH s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif arrêté aux nombres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	DEPENSES	246 959,78
	RECETTES	259 262,64
SOIT UN EXCEDENT 2022 DE FONCTIONNEMENT		12 302,95
RESULTATS REPORTES 2021	FONCTIONNEMENT	222 745,95
D'OU LE RESULTAT 2022		235 048,81
SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	DEPENSES	50 137,77
	RECETTES	97 843,19
SOIT UN EXCEDENT 2022 D'INVESTISSEMENT		47 705,42
RESULTATS REPORTES 2021	INVESTISSEMENT	- 49 461,58
D'OU LE RESULTAT 2022		- 1 756,16

10/2023 Approbation du compte administratif du service des eaux 2022 (Pour : 7 Contre : 0)

Monsieur Jean-Pierre DEMUTH s'étant retiré lors du vote, le Conseil Municipal, approuve le compte administratif arrêté aux nombres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022	DEPENSES	5 790,12
	RECETTES	5 236,93
SOIT UN DEFICIT 2022 DE FONCTIONNEMENT		- 553,19
RESULTATS REPORTES 2021	FONCTIONNEMENT	832,32
D'OU LE RESULTAT 2022		279,13
SECTION D'INVESTISSEMENT 2022	DEPENSES	1 854,00
	RECETTES	5 790,12
SOIT UN EXCEDENT 2022 D'INVESTISSEMENT		3 936,12

RESULTATS REPORTES 2021	INVESTISSEMENT	85 301,33
D'OU LE RESULTAT 2022		89 237,45

11/2023 Affectation du résultat de la commune 2022 (Pour : 8 Contre : 0)

Le Conseil Municipal décide l'affectation en réserve (1068) de **93 147,07 euros** et de l'excédent de 2022 à l'article 002 pour une somme de **130 642,61 euros** du BP 2023.

12/2023 Affectation du résultat du service des eaux 2022 (Pour : 8 Contre : 0)

Le Conseil Municipal décide l'affectation de l'excédent de 2022 à l'article 002 pour une somme de **279,13 euros** du BP 2023.

13/2023 Vote du budget primitif de la commune 2023 (Pour : 8 Contre : 0)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2023 de la commune, comme suit :

Le conseil Municipal vote le budget primitif 2023 de la commune :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	420 448,86 €	420 448,86 €
Section investissement	204 899,56 €	204 899,56 €
TOTAL	625 348,42 €	625 348,42 €

14/2023 Vote du budget primitif du service des eaux 2023 (Pour : 8 Contre : 0)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2023 du service des eaux, comme suit :

Le conseil Municipal vote le budget primitif 2023 du service des eaux :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 433,13 €	6 433,13 €
Section investissement	95 024,21 €	95 027,21 €
TOTAL	101 460,34 €	101 460,34 €

15/2023 Attribution des subventions 2023 (Pour : 8 Contre : 0)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'allouer des subventions pour l'année 2023 aux associations suivantes sous conditions de justificatifs :

- FNACA de VILLERUPT : 60 euros
- Don du Sang : 40 euros
- Pompiers AUDUN LE Roman : 80 euros
- Bien Vivre à VILLE-AU-MONTOIS : 500 euros

- AEIM : 30 euros
- Croix rouge : 30 euros
- Association Ouvrage A5 Bois du Four : 30 euros
- Truite Longuyonnaise : 50 euros

16/2023 SIEP (Pour : 8 Contre : 0)

La société SAUR, délégataire privé du réseau d'eau potable de la Commune de Ville-au-Montois a notifié de sa volonté de résilier le contrat pour le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'adhésion de la commune de Ville-au-Montois au S.I.E.P. pour la compétence Eau.

17/2023 Vote du principe d'aliénation d'un terrain (Pour : 8 Contre : 0)

M. le maire expose au conseil que Mme PICCINELLI Cindy demande de racheter le terrain cadastré ZL 108, Vu l'estimation du bien réalisée par le Pôle d'Évaluation Domaniale de Nancy ; Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Considérant que ledit terrain n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal ; que, dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation ; que d'ailleurs la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires, notamment pour l'extension de la salle polyvalente afin d'y installer une cuisine ainsi que l'extension de l'atelier municipal.

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ce terrain.

Le charge, en particulier, de faire dresser par un expert les plan et devis estimatif dudit terrain, et d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

18/2023 Autorisation au Maire de réaliser la vente d'un terrain (Pour : 8 Contre : 0)

M. le maire invite le conseil à prendre connaissance des pièces et à décider s'il y a lieu de procéder à l'aliénation à la vente de gré à gré à Mme PICCINELLI Cindy dudit terrain aux conditions de prix et autres prévues au cahier des charges.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Vu la délibération en date du 31.03.2023 par laquelle il a décidé en principe de procéder à l'aliénation du terrain ZL 108,

Vu l'estimation du bien réalisée par le Pôle d'Évaluation Domaniale de Nancy ;

Approuve le cahier des charges établi par M. le maire et le prix qu'il prévoit ;

Autorise M. le maire à poursuivre la réalisation de cette aliénation, aux conditions de prix et autres énoncées au cahier des charges, dans les conditions prévues par l'article L.2241-6 du code général des collectivités territoriales ou bien par acte passé de gré à gré avec Mme PICCINELLI Cindy.

19/2023 Location chalet (Pour : 7 Contre : 1)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le prix de la location du chalet, à compter du 1^{er} avril 2023

Week end :

- Habitants de la commune : 200 euros
- Hors commune : 350 euros

Location pour une journée

- Habitants de la commune : 150 euros
- Hors commune : 150 euros

Caution : 500 euros

Location vaisselle :

- Habitants de la commune : 30 euros
- Hors commune : 50 euros

Enterrement : 30 euros

Association locale : gratuite

association extérieure : 90 euros

20/2023 Admission de la commune de BERNECOURT au SDAA 54 (Pour : 1 Contre : 7)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ne demande pas, à 1 voix pour et 7 voix contre, l'adhésion de la commune de BERNECOURT au Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2024.

21/2023 Remboursements divers – Ajourné

22/2023 Subventions pour la salle polyvalente (Pour : 8 Contre : 0)

A Ville-Au-Montois, sur une parcelle à côté de l'école, au 7 rue des PREYONS existe un petit chalet en bois de construction récente à usage de salle polyvalente. La commune envisage d'y adjoindre des sanitaires et une cuisine.

Accepte le devis présenté par l'agence d'architecture PIQUARD – Longwy pour un montant de 289.024,84 euros HT.

Sollicite auprès de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de soutien à l'investissement Local (DSIL) une subvention pour l'aider à financer ces travaux.

Séance clôturée à 23h23.

Le Maire,
M. Jean-Pierre DEMUTH



Le Secrétaire de Séance
M. François COURTOY

